

# Le Coq Pelaud

## La guerre de 14-18 au front et au pays

"Pour la génération perdue, on a créé un ensemble parfaitement tragique : unité de temps, le 11 novembre ; unité de lieu, le monument aux morts ; unité d'action, la cérémonie commémorative."

Annette Becker

### CHOIX DES MONUMENTS AUX MORTS

## LES DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

**PLUSIEURS CONSEILS MUNICIPAUX DE 1921** furent consacrés aux Monuments aux morts que la commune avait l'intention d'ériger. La souscription lancée précédemment avait permis de récolter la somme importante de 31 000 francs, permettant d'envisager l'érection de deux beaux monuments. Voici des extraits, parfois synthétisés, des registres des délibérations du Conseil Municipal (C. M.), choisis par Pierre Lhôpital, enrichis de commentaires de Paul Grange, apportant des informations complémentaires sur ce sujet ■

### UN COMITÉ

#### C. M. du 13 janvier 1921

**P**our l'étude préalable et approfondie des plans et devis des monuments aux morts à la mémoire des combattants tués à la guerre, Mr le Maire propose la création d'un nouvel organisme où l'on convoquerait des représentants des mutilés et anciens combattants, des notabilités du commerce et de l'industrie et quelques membres du conseil municipal. Ce comité unirait des représentants de toutes les classes de la population pour oeuvrer à cette réalisation éminemment patriotique. Le CM approuve la création de ce comité et demande de poursuivre la souscription publique déjà commencée afin de pouvoir aider au financement de ce projet. Il faudra aussi examiner les différents plans et devis ainsi que les emplacements susceptibles de recevoir lesdits monuments.

**Commentaire** - En 1921, le maire de St Symphorien est Mr Béný qui a succédé en 1920 à Mr. Lose qui le fut pendant toute la guerre de 14-18. M. Anier, un de ses adjoints, également conseiller général, sera désigné Président du Comité.

Rappelons que la paroisse avait décidé dès juin 1919 d'ériger un autel commémoratif des morts de 14-18 dans la chapelle sainte Philomène qui allait être rebaptisée Jeanne d'Arc (voir COQ PELAUD N° 5).

Lors des Fêtes de la Victoire des 13 et 14 juillet 1919, une cérémonie s'était déroulée au cimetière de St Symphorien le dimanche 13 après-midi, après l'absoute officielle de l'église. L'Echo Paroissial n° 2 d'août 1919 en a livré un large compte-rendu, publiant également les discours. Dans celui de Mr Anier, on peut lire : *"O morts, ...dès que l'achèvement du nouveau cimetière le permettra, nous édifierons un monument commémoratif, sur lequel nous inscrirons en lettres d'or vos noms glorieux."*

Dès juillet 1919, la municipalité avait donc envisagé l'érection d'un monument dans le nouveau cimetière (voir dans le CP n° 12 les emplacements des tombes des morts de 14-18). Ce monument, comme celui de la République et de l'église, sera inauguré le 13 novembre 1921. Le CP de novembre 2006 sera consacré à cet événement.

Le conseiller général avait annoncé que les noms seraient "inscrits en lettres d'or".

Il n'en sera rien. Sans doute, le coût a dû faire reculer les édiles municipaux. A titre de comparaison, signalons qu'en 2006, le gravage de chaque lettre pour la rénovation du monument aux morts 14-18 de la Ville de Lyon de l'Île aux cygnes au parc de la Tête d'or coûterait 5 euros. Et non en or. (voir Le Progrès de Lyon du 18/9/2006, édition de Lyon, page 20).

### LA SOUSCRIPTION

#### C. M. du 24 février 1921

Mr Anier informe le C. M. que le produit de la souscription publique s'élève à 31 000 francs, se décomposant ainsi :

- souscriptions particulières : 13 000 francs,
- don du Comité civil d'achat du charbon : 18 000 francs.

Ces sommes sont actuellement entre les mains du Trésorier du Comité : Mr Bourne André.

Mr le Maire remercie bien vivement les membres du Comité civil d'achat et de répartition des charbons de son don généreux, d'autant plus méritoire que

Suite page suivante ➡